



**DOSSIER**

Élections européennes



# LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

**Fiche Artificialisation des sols**

**Février 2024**

## **L'artificialisation des sols : l'essentiel reste à faire**

Julien Fosse, Président du centre INRAE Hauts-de-France  
Jeanne Koskas, Chargée de mission à LFE

« Trop peu d'entre nous ont conscience du fait que notre avenir repose sous nos pieds »<sup>1</sup>. Les sols sont notre source de nourriture, de biomasse, de fibres et de matières premières. Ils régulent le cycle de l'eau, du carbone et des nutriments et rendent possible la vie sur terre. Les sols abritent environ 25 % de la biodiversité mondiale.

L'artificialisation des sols consiste à « transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale »<sup>2</sup>. Un sol est dit artificialisé lorsqu'il est bâti, imperméabilisé, et plus généralement urbanisé (infrastructures ferrées ou canaux, zones d'activités commerciales, portuaires, gares, mais aussi jardins publics, parcs de loisirs, terrains de sport...). Il se distingue des surfaces agricoles utiles (SAU), des surfaces boisées et autres espaces naturels (y compris les zones humides et les cours d'eau).

Sans protection efficace, les sols cultivés ont perdu en quelques années entre 50 à 70 % de leur stock de carbone. Les sols plantés de forêts et de prairies absorbent chaque année 80 millions de tonnes de carbone à l'échelle européenne. L'érosion impacte environ 25 % des terres agricoles de l'Union. Chaque année, un milliard de tonnes de sol sont détruites par l'effet de l'érosion.

L'Union européenne dispose d'une grande diversité des sols, constituant un véritable patrimoine. On y retrouve 24 types de sols parmi les 32 principaux recensés dans le monde<sup>3</sup>. Mais l'intensification de l'agriculture et l'utilisation abusive de pesticides ont très largement contaminé les sols européens. Selon des données communautaires, plus de 80 % des habitats naturels sont dans un état de conservation « mauvais ou médiocre » et jusqu'à 70 % des sols en mauvaise santé<sup>4</sup>.

Investir dans la prévention et la restauration des sols dégradés est également pertinent d'un point de vue économique. Des sols en bonne santé soutiennent de nombreux secteurs de l'économie tandis que leur dégradation a un coût évalué à 50 Mds €/an pour l'UE. Les pratiques visant à maintenir et améliorer la santé des sols et favoriser la biodiversité augmentent la rentabilité et limitent les intrants (e.g. pesticides, engrais). À l'échelle mondiale, une protection des sols pourrait générer jusqu'à 1,2 milliard d'euros de bénéfices économiques par an<sup>5</sup>.

### **1. Au cours du dernier mandat, la fixation d'objectifs**

La Commission européenne a présenté en novembre 2021 une nouvelle stratégie pour les sols, qui prévoit l'adoption d'une directive-cadre en 2023. Les objectifs sont d'« augmenter la teneur en carbone des sols dans les terres agricoles, lutter contre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés, faire en sorte que, pour 2050, tous les écosystèmes soient en bon état ». À l'horizon 2030, il s'agit notamment de restaurer des terres et des sols dégradés, d'absorber 310 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> de GES/an et de dépolluer une grande partie des sites contaminés.

À long terme à l'horizon 2050, les objectifs sont ambitieux, notamment atteindre le « zéro artificialisation nette » et réduire la pollution des sols jusqu'à un niveau qui ne sera plus considéré comme nuisible à la santé humaine et aux écosystèmes naturels.

Une proposition de directive sur la surveillance et la résilience des sols est présentée en juillet 2023 par la Commission européenne. Y sont considérées comme artificielles « les terres utilisées comme plateforme pour les constructions et les infrastructures, comme source directe de matières premières ou comme archives pour le patrimoine historique, au détriment de la capacité des sols à

<sup>1</sup> Stratégie de l'UE pour la protection des sols à l'horizon 2030 : Récolter les fruits de sols en bonne santé pour les êtres humains, l'alimentation, la nature et le climat, COM 2021

<sup>2</sup> Note "Les défis de la lutte contre l'artificialisation des sols", La Fabrique Ecologique, 2021

<sup>3</sup> Commission européenne (2005), Soil Atlas of Europe

<sup>4</sup> Commission européenne, 2020, Caring for soil is caring for life

<sup>5</sup> IPBES (2018), Rapport d'évaluation sur la dégradation et la restauration des sols.

*fournir d'autres services écosystémiques* ». Ce texte prévoit la mise en place d'un système de surveillance des sols. Il fixe des principes d'atténuation à respecter en cas d'artificialisation des sols.

## **2. Des enjeux de gouvernance**

Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) classe l'environnement parmi les compétences partagées entre l'UE et les États membres. L'article 192 du TFUE précise que les mesures doivent être adoptées par le Conseil statuant à l'unanimité, ce qui est difficile à atteindre. Beaucoup de sols européens appartiennent en outre à des propriétaires privés et la propriété échappe au droit européen selon les dispositions de l'article 45 TFUE.

L'UE a échoué jusqu'à présent à respecter ses engagements internationaux et européens pour la protection des terres et des sols : la fin de l'augmentation nette de la surface des terres occupées d'ici 2050, la réduction de l'érosion, la lutte contre la désertification, la restauration des sols dégradés, ainsi que la gestion durable des terres par l'Union (objectif qui aurait dû être atteint en 2020).

Les États membres ont été dans l'incapacité d'adopter un cadre juridique européen adéquat et contraignant, accordant au sol le même niveau de protection que celui accordé à l'eau, au milieu marin et à l'air. Il n'existe ni cohérence entre les mesures de la Commission et celles des États membres ni vision partagée sur l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres. L'absence de législation européenne spécifique en la matière a été mise en avant par beaucoup comme étant en grande partie responsable de l'état alarmant de nos sols.

## **3. Les orientations essentielles pour l'avenir**

❖ Il est indispensable de **disposer d'une connaissance harmonisée précise au niveau européen** des dynamiques d'artificialisation des sols et de leurs déterminants dans chaque région de l'UE.

❖ Il serait utile de **porter au niveau européen un discours urbanistique ambitieux, valorisant les principes de sobriété foncière**. Il s'agirait de décloisonner les regards en donnant par exemple à voir des exemples d'opérations de logements collectifs ambitieux, compatibles avec les désirs des habitants.

❖ **Renforcer la participation des citoyens aux décisions urbanistiques locales** apparaît essentiel. La mise en cohérence des instruments de planification implique de disposer d'une gouvernance adaptée, effective aux échelles territoriales pertinentes. Des orientations européennes pourraient être fixées en ce sens pour inciter les états membres à développer des instances de concertation locales et aligner leurs objectifs de sobriété foncière sur les cibles européennes.

## **A RETROUVER DANS LE DOSSIER**

<https://www.lafabriqueecologique.fr/dossier-6-les-enjeux-ecologiques-des-elections-europeennes/>

### **CHAPITRE 1 : CLIMAT ET BIODIVERSITÉ**

L'action climatique : une nouvelle étape, un changement de méthodes  
Biodiversité : pour une approche stratégique, au-delà de simples objectifs  
Rendre concrète la transition juste  
L'écologie face à la montée du populisme  
Sobriété, quel récit pour l'Union européenne  
Choisir les bons mots pour l'écologie européenne  
Politique d'adaptation à l'échelle européenne

### **CHAPITRE 2 : AGRICULTURE ET ALIMENTATION**

Politique agricole et alimentaire européenne, une nécessaire refondation  
Renforcer la régulation européenne des OGM et nouveaux OGM  
Lutte contre les pesticides en Europe : la grande désillusion  
Engager la transition sociale et écologique des pêches d'ici 2030  
Condition animale : les bons sentiments ne suffisent pas  
Le tournant climatique et environnemental de la politique commerciale européenne : une avancée fragile à consolider et à développer  
L'artificialisation des sols : l'essentiel reste à faire

### **CHAPITRE 3: ÉNERGIE ET ENTREPRISES**

Des politiques énergétiques au milieu du gué  
Quelle stratégie européenne vis-à-vis des producteurs d'énergies fossiles ?  
Le système d'échange de quotas : garde-fou face à la vague populiste ?  
La mobilité des personnes et des biens : il reste tant à faire  
L'Europe, chef de file de la durabilité des entreprises  
La low-tech, angle mort de la politique industrielle de l'UE  
L'impact écologique du numérique : des premières mesures, à renforcer

### **CHAPITRE 4 : CITOYENS ET ENVIRONNEMENT**

Réenchanter l'Europe de l'eau  
Consommation durable : de nombreuses initiatives à finaliser et amplifier  
Un nouveau souffle pour la co-construction citoyenne de la transition écologique  
Impliquer plus et mieux les territoires  
Une Europe pionnière pour la reconnaissance du crime d'écocide  
Pollution atmosphérique : redoubler d'efforts  
Pollution sonore : un sujet majeur trop mal traité